



COMPTE-RENDU
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
22 septembre 2016

L'an 2016 le 22 septembre à 20H30, le Conseil Municipal de la commune de Saint Pierre-Roche, dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire, à la mairie, sous la présidence de FLANDIN Joël, Maire.

Date de convocation du conseil municipal: 15/09/2016

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : M. FLANDIN Joël, Maire ; Mmes : CHARDON Mireille, MIGNOT Clotilde, VERGNE Valérie ; MM : BEAUGENDRE Alban, BOUCHAT Philippe, JALICON André, MATHEVON Christophe,
Excusé(s) : Mmes BARTHELEMY Catherine, DUGAT Marie-Christine; M. POUX Bernard
Secrétaire de séance : Mme VERGNE Valérie

Délibération 2016-029 : Convention avec la Préfecture pour la dématérialisation ACTES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'au cours du vote du budget primitif de la commune, il avait été décidé d'acheter un certificat électronique pour la dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire. La commune a donc procédé à l'acquisition d'un certificat électronique auprès de Certeurop via SEGILOG.

Il appartient désormais au Conseil Municipal de délibérer afin d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec la Préfecture du Puy-de-Dôme pour permettre cette procédure de télétransmission.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la Préfecture du Puy-de-Dôme en vue de procéder à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire.

Délibération 2016-030 : Acquisition du bâtiment à La Violette : choix de l'établissement prêteur

Pour faire suite à :

- * la délibération 2016-008 du 24 mars 2016 décidant de l'acquisition d'un bien immobilier à La Violette d'une valeur de 65 000€ et,
- * la délibération 2016-022 du 30 juin 2016 désapprouvant les conditions émises par l'EPF-Smaf et où le conseil municipal a demandé à Monsieur le Maire de consulter des établissements prêteurs;

Monsieur le Maire liste les établissements prêteurs ainsi démarchés et leur réponse pour un financement de 65 000€ :

- ▶ CIC Lyonnaise de banque : n'est pas en mesure de donner une suite favorable à la demande de financement
- ▶ Caisse des Dépôts et Consignations :
emprunt sur 20 ans - échéances annuelles - taux fixe à hauteur de 50% du projet et le reste à taux variable - pas de différé
- ▶ Caisse d'Epargne : échéances annuelles / amortissement constant / possibilité de capital différé de 1 an
emprunt sur 10 ans - taux fixe 1.05%
emprunt sur 15 ans - taux fixe 1.39%
emprunt sur 20 ans - taux fixe 1.61%

► Crédit Agricole : échéances annuelles / amortissement constant / possibilité de capital différé de 2 ans
emprunt sur 10 ans - taux fixe 1.00%
emprunt sur 15 ans - taux fixe 1.40%
emprunt sur 20 ans - taux fixe 1.70%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Retient la proposition du Crédit Agricole suivante : emprunt sur 15 ans avec un taux fixe de 1.40%, des échéances annuelles à amortissement constant et un capital différé de 2 ans,
- Autorise Monsieur le Maire à contracter l'emprunt de 65 000.00€ pour l'acquisition du bâtiment de La Vialette,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

Délibération 2016-031 : Modalités d'utilisation des points d'eau agricole

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal les modalités d'utilisation des points d'eau agricole communaux à savoir que leur accès est libre pour tous.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Souhaite conserver ces règles d'utilisation et ne souhaite pas définir de restriction.

Questions diverses :

- Le dossier pour la ZA de Piquat dans le cadre de la révision de la carte communale de la commune de St Pierre-Roche au regard de la Loi Montagne et de l'Amendement Dupont passera en commission des sites le 9/11/2016.
- Problèmes de réseau Bouygues et SFR à cause de travaux d'amélioration entraînant des pannes : affichage prévu dans les villages pour informer la population.
- Le conseil départemental a répondu favorablement à la demande de subvention FIC pour les travaux de voirie prévus à compter du 10 octobre 2016 avec l'entreprise COUDERT.
- Aménagement RD2089 : travaux à partir de mars 2017 pour la section Le Léry à Massagettes
 - la route sera certainement interdite à la circulation et déviée pendant une période de 3 mois,
 - l'accès spécifique pour le terrain de foot ne se fera pas car il y aura une double voie dans le sens Le Léry à Massagettes,
 - le boviduc de Massagettes sera un peu modifié avec une pente moins importante qu'actuellement.
- Eclairage défectueux à la Vialette devant la salle des fêtes et à Prades vers chez Alban BEAUGENDRE.
- Relancer le SIEG pour le réglage des lampes municipales car les modifications d'horaires ne sont toujours pas faites à savoir 6h et 23h.
- Demande de subvention amendes de police pour les radars pédagogiques et les ralentisseurs refusée par manque de crédits et donc reportée en 2017.
- Pont de Peyrouse : la démolition est prévue fin octobre.
- Abri-bus Ardeyrolles ne sert plus : voir pour réutilisation dans un autre village.
- La prochaine réunion du Conseil Municipal de préférence le jeudi 20/10/2016 à 20h30.

Le Maire
Joël FLANDIN

